

	Fiche consigne n° : CRPN-003	
	Les cotisations au taux majoré	

Historique des modifications

<i>Date de publication</i>	<i>Objet(s) de l'évolution</i>
26/07/2016	Fiche initiale
21/12/2016	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour exemples valeurs 2017

Rappel du contexte / réglementation

L'article R. 426-9 du code de l'aviation civile permet aux navigants des essais réception, aux parachutistes professionnels et aux personnels navigants contractuels de la sécurité civile de cotiser, sur leur demande, au taux majoré.

Cette majoration n'est plus appliquée lorsque le navigant a atteint 30 annuités. Au-delà, il cotise au taux normal.

Source : article R. 426-9 du code de l'aviation civile

Traitement dans la norme NEODES

Les rubriques suivantes doivent être remplies en cohérence car elles portent l'information de la cotisation au taux majoré :

- Le bloc 40 « Contrat (contrat de travail, convention, mandat) » doit avoir le code complément PCS-ESE (rubrique S21.G00.40.005) renseigné avec « T389M » ou « C389M » ou « 546dM ».
- Le bloc 78 « Base assujettie » doit avoir le code de base assujettie (rubrique S21.G00.78.001) renseigné avec la valeur :
 - 42 : CRPNPAC – Assiette soumise au taux majoré.
- Trois blocs 81 « Cotisation individuelle » doivent être présents.
 - Le premier bloc doit avoir le code cotisation (rubrique S21.G00.81.001) renseigné avec 096 : Cotisation CRPNPAC au fonds de retraite
 - Le deuxième bloc doit avoir le code cotisation (rubrique S21.G00.81.001) renseigné avec 097 : Cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance

- Le troisième bloc doit avoir le code cotisation (rubrique S21.G00.81.001) renseigné avec 098 : Cotisation CRPNPAC au fonds de majoration

Lorsque le salarié atteint 30 annuités de cotisation :

La CRPNPAC vous aura préalablement informé de la date à laquelle il faudra cesser de cotiser au taux majoré, pour ensuite basculer vers le taux normal. Il faut :

- Réaliser un changement sur le contrat :
 - Sur le bloc 40 « Contrat (contrat de travail, convention, mandat) » : le code complément PCS-ESE doit indiquer que le navigant cotise désormais au taux normal (valeurs « T389N », « C389N » ou « 546dN »)
 - Un bloc 41 « Changements contrat » doit être présent et indiquer la date d'effet du changement ainsi que l'ancien code complément PCS (qui indiquait que le navigant cotisait au taux majoré)
- Sur le mois de bascule, il faut également définir deux bases assujetties, et pour chacune des bases, un montant de cotisation sur chacun des trois fonds :
 - Un bloc 78 « Base assujettie », avec une assiette soumise au taux majoré (rubrique S21.G00.78.001 renseignée avec la valeur 42), avec les cotisations rattachées
 - ✓ Un bloc 81 « Cotisation individuelle », avec un code cotisation (rubrique S21.G00.81.001) renseigné avec 096 : Cotisation CRPNPAC au fonds de retraite
 - ✓ Un bloc 81 « Cotisation individuelle », avec un code cotisation (rubrique S21.G00.81.001) renseigné avec 097 : Cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance
 - ✓ Un bloc 81 « Cotisation individuelle », avec un code cotisation (rubrique S21.G00.81.001) renseigné avec 098 : Cotisation CRPNPAC au fonds de majoration
 - Un bloc 78 « Base assujettie », avec une assiette soumise au taux normal (rubrique S21.G00.78.001 renseignée avec la valeur 41), avec les cotisations rattachées
 - ✓ Un bloc 81 « Cotisation individuelle », avec un code cotisation (rubrique S21.G00.81.001) renseigné avec 096 : Cotisation CRPNPAC au fonds de retraite
 - ✓ Un bloc 81 « Cotisation individuelle », avec un code cotisation (rubrique S21.G00.81.001) renseigné avec 097 : Cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance
 - ✓ Un bloc 81 « Cotisation individuelle », avec un code cotisation (rubrique S21.G00.81.001) renseigné avec 098 : Cotisation CRPNPAC au fonds de majoration

Points d'attention

Si le changement du taux de cotisation intervient le 1^{er} du mois, il n'y a qu'une base assujettie : celle du taux normal (il n'y aura pas de cotisation au taux majoré sur le mois)

Exemples

Un pilote rémunéré 6000 € brut, cotisant au taux majoré, doit basculer au taux normal le 21 mars 2017.

Paie de Février 2017 (tout le mois est cotisé au taux majoré)

S21.G00.40 – Contrat (contrat de travail, convention, mandat)		Valeurs
[...]		
S21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	« 389b »
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	« T389M »
[...]		

Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
PNT cotisant au taux majoré

S21.G00.78 – Base assujettie		Valeurs
S21.G00.78.001	Code base assujettie	« 42 »
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	« 01022017 »
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	« 28022017 »
S21.G00.78.004	Montant	« 6000,00 »
[...]		

Assiette soumise au taux majoré (non plafonnée)
Montant Assiette soumise au taux majoré (non plafonnée)

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 96 »
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 6000,00 »
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 2031,60 »

Code cotisation CRPNPAC au fonds de retraite
Assiette plafonnée soumise au fonds de retraite
Montant cotisation fonds de retraite (cotisation majorée)

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 97 »
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 6000,00 »
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 6,00 »

Code cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance
Assiette plafonnée soumise au fonds d'assurance
Montant de la cotisation au fonds d'assurance

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 98 »
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 3269,00 »
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 22,23 »

Code cotisation CRPNPAC au fonds de majoration
Assiette plafonnée soumise au fonds de majoration
Montant de la cotisation au fonds de majoration

Paie de Mars 2017 (cotisation majorée jusqu'au 20 mars, cotisation normale à compter du 21 mars)

S21.G00.40 – Contrat (contrat de travail, convention, mandat)			Valeurs
[...]			
S21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	« 389b »	Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	« T389N »	PNT cotisant désormais au taux normal
[...]			

S21.G00.41 – Changements Contrat			Valeurs
S21.G00.41.001	Date de la modification	« 21032017 »	
[...]			
S21.G00.41.020	Ancien code complément PCS-ESE	« T389M »	PNT cotisant anciennement au taux majoré
[...]			

[...]

S21.G00.78 – Base assujettie			Valeurs
S21.G00.78.001	Code base assujettie	« 42 »	Assiette soumise au taux majoré (non plafonnée)
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	« 01032017 »	
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	« 20032017 »	Montant de l'assiette soumise au taux majoré (non plafonnée)
S21.G00.78.004	Montant	« 4000,00 »	
[...]			

S21.G00.81 – Cotisation individuelle			Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 96 »	Code cotisation CRPNPAC au fonds de retraite
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »	Assiette plafonnée soumise au fonds de retraite
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 4000,00 »	Montant cotisation fonds de retraite (cotisation majorée)
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 1354,40 »	

S21.G00.81 – Cotisation individuelle			Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 97 »	Code cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »	Assiette plafonnée soumise au fonds d'assurance
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 4000,00 »	Montant de la cotisation au fonds d'assurance
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 4,00 »	

S21.G00.81 – Cotisation individuelle			Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 98 »	Code cotisation CRPNPAC au fonds de majoration
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »	Assiette plafonnée soumise au fonds de majoration
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 2179,33 »	Montant de la cotisation au fonds de majoration
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 14,82 »	

[...]

S21.G00.78 – Base assujettie			Valeurs
S21.G00.78.001	Code base assujettie	« 41 »	Assiette soumise au taux normal (non plafonnée)
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	« 21032017 »	
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	« 31032017 »	Montant assiette soumise au taux normal (non plafonnée)
S21.G00.78.004	Montant	« 2000,00 »	
[...]			

S21.G00.81 – Cotisation individuelle			Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 96 »	Code cotisation CRPNPAC au fonds de retraite
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »	Assiette plafonnée soumise au fonds de retraite
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 2000,00 »	Montant cotisation fonds de retraite (cotisation normale)
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 451,6 »	

S21.G00.81 – Cotisation individuelle			Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 97 »	Code cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »	Assiette plafonnée soumise au fonds d'assurance
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 2000,00 »	Montant de la cotisation au fonds d'assurance
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 2,00 »	

S21.G00.81 – Cotisation individuelle			Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 98 »	Code cotisation CRPNPAC au fonds de majoration
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »	Assiette plafonnée soumise au fonds de majoration
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 1089,67 »	Montant de la cotisation au fonds de majoration
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 7,41 »	

Paie d'Avril 2017 (tout le mois est cotisé au taux normal)

S21.G00.40 – Contrat (contrat de travail, convention, mandat)		Valeurs
[...]		
S21.G00.40.004	Code profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS-ESE)	« 389b »
S21.G00.40.005	Code complément PCS-ESE	« T389N »
[...]		

Officiers et cadres navigants techniques et commerciaux de l'aviation civile

PNT cotisant au taux normal

S21.G00.78 – Base assujettie		Valeurs
S21.G00.78.001	Code base assujettie	« 41 »
S21.G00.78.002	Date de début de période de rattachement	« 01042017 »
S21.G00.78.003	Date de fin de période de rattachement	« 30042017 »
S21.G00.78.004	Montant	« 6000,00 »

Assiette soumise au taux normal (non plafonnée)

Montant assiette soumise au taux normal (non plafonnée)

[...]

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 96 »
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 6000,00 »
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 1354,80 »

Code cotisation CRPNPAC au fonds de retraite

Assiette plafonnée soumise au fonds de retraite

Montant cotisation fonds de retraite (cotisation normale)

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 97 »
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 6000,00 »
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 6,00 »

Code cotisation CRPNPAC au fonds d'assurance

Assiette plafonnée soumise au fonds d'assurance

Montant de la cotisation au fonds d'assurance

S21.G00.81 – Cotisation individuelle		Valeurs
S21.G00.81.001	Code de cotisation	« 98 »
S21.G00.81.002	Identifiant Organisme de Protection Sociale	« 78542230400192 »
S21.G00.81.003	Montant d'assiette	« 3269,00 »
S21.G00.81.004	Montant de cotisation	« 22,23 »

Code cotisation CRPNPAC au fonds de majoration

Assiette plafonnée soumise au fonds de majoration

Montant de la cotisation au fonds de majoration